

ACCUEILLIR

- FOIRE AUX QUESTIONS -

- Puis-je choisir la personne que je veux accueillir ?

Les familles intéressées par un accueil remplissent un formulaire de préinscription qui dresse un premier portrait de leur famille et elle ont la possibilité de préciser certains critères concernant le jeune qu'elles souhaitent accueillir. Il peut s'agir du genre, de l'âge, de la nationalité ou si elle accepte certains régimes alimentaire. Le/la responsable local.e (RL) recherche des dossiers susceptibles de correspondre à leurs attentes. Attention toutefois à ne pas émettre trop de souhaits afin de vous donner le plus de chances d'obtenir un dossier.

- Dois-je être présent à l'aéroport/la gare le jour de son arrivée/de son départ?

Afin que le jeune se sente bien attendu, il est fortement conseillé que la famille soit présente à l'arrivée de son jeune. De même qu'un aurevoir est plus marquant lorsque l'on quitte son hôte avant qu'il n'embarque. Le/la RL fait généralement le déplacement et elle peut se substituer à la famille en cas d'un impondérable de sa part.

- Qui est en charge de l'inscription scolaire ?

Pour vous faciliter l'accueil et la partie administrative liée à l'accueil, le/la RL initie les démarches d'inscription auprès de l'établissement choisi par la famille. Si vous y avez déjà un enfant scolarisé, vous pouvez également signaler à l'école que vous serez famille d'accueil. Le/la RL peut se charger du montage du dossier ou vous guider dans la démarche.

- Quelle est ma responsabilité envers le lycée?

Vous êtes désigné responsable 1 car vous gérez les absences, retards et invitations du lycée comme si le jeune accueilli était votre propre enfant. Le/la RL est désigné.e responsable 2 pour être mis en copie de certains courriers, une urgence et pour la gestion financière le cas échéant.

- Dois-je régler la demi-pension du jeune ?

Non. C'est soit à la charge du jeune, soit à celle de la structure accueillante (l'association)

- Que se passe-t-il en cas de problème de santé? Qui paie les frais médicaux ?

Chaque jeune a souscrit à un contrat d'assurance (responsabilité civile, frais médicaux ...) pour la durée de son séjour. En cas de souci, il se rend chez le médecin ou dans le service approprié à son problème médical et règle ses frais, puis se fait rembourser dans son pays. En cas d'hospitalisation, prévenir le/la RL pour vous aider dans les démarches. La famille d'accueil n'a jamais rien à avancer ou à payer.

- Doit-il payer ses sorties et activités ?

Oui. Les jeunes ont leur argent de poche pour les dépenses liées à leurs sorties, leurs loisirs lorsqu'ils sont en famille ou entre amis. Une activité extra scolaire régulière est prise en charge par sa famille naturelle. Il arrive que certaines familles choisissent ponctuellement d'offrir le restaurant, une entrée dans un parc d'attraction, une boisson, une glace... c'est très généreux de leur part mais cela ne doit pas être une attente de la part du jeune, c'est toujours au bon vouloir de la famille.

- Peut-il dormir chez un ami une nuit ?

Oui. Cela est possible après quelques semaines de séjour, le temps pour tout le monde d'être en confiance. Il faudra systématiquement s'assurer que la famille d'accueil et le/la RL aient les coordonnées de la famille qui hébergera ponctuellement le jeune et qu'un échange téléphonique ait été organisé au préalable. Il doit toujours y avoir un parent présent pendant la nuit de l'hébergement.

- Doit-il s'occuper de son linge seul, ranger sa chambre, aider à la maison?

Le jeune doit être autonome. A son arrivée, la famille lui aura indiqué ce qu'elle attend de lui. Nous conseillons que le jeune puisse déposer ses vêtements dans un panier ou directement dans la machine. En fonction des souhaits de la famille, le jeune pourra aussi être capable de mettre une machine en route, d'étendre son linge et de le ranger. Il doit aussi, ni plus ni moins qu'un autre membre de la famille participer aux tâches ménagères de base telles que ranger sa chambre, passer l'aspirateur, mettre/débarasser la table, nettoyer la salle de bain après son passage ... tout cela est vu à l'arrivée du jeune dans le foyer.

- Doit-il toujours être accompagné d'un adulte pendant la nuit ?

Oui, c'est un impératif, c'est une question de responsabilité vis à vis de tous les acteurs du programme (jeune, famille d'accueil, parents naturels, RL, association)

- Devons nous organiser des activités, des sorties ?

Pour le programme d'accueil 'classique', aucune famille n'a l'obligation d'organiser des activités ou des déplacements touristiques. Nous savons que les familles ont souvent à cœur de faire découvrir leur région et d'initier leur jeunes à de nouvelles pratiques, mais cela se fait tout naturellement et au bon vouloir et à la disponibilité de chacun. Un jeune peut proposer une sortie/ une activité sans que celle-ci puisse être obligatoirement acceptée.

- Pouvons-nous partir en vacances avec le jeune ou sans le jeune?

Si vous donnez la chance à votre jeune de partir en vacances avec vous, alors c'est parfait. Il réglera ce qu'il lui revient en terme de logistique, d'équipements particuliers (ski par exemple), certaines activités... Si le jeune ne peut pas participer à votre séjour, le/la RL avec votre aide, procède à un placement temporaire du jeune le temps de vos vacances (généralement pas plus d'1 semaine)

- Que se passe-t-il en cas de problème avec le jeune?

En cas de problème avec votre jeune, le/la RL sera toujours votre interlocuteur/trice privilégié.e, il/elle agit comme médiateur entre vous et votre jeune en écoutant chaque partie. En fonction de la gravité du problème, il est décidé différentes procédures allant de la lettre d'avertissement au renvoi du jeune dans son pays d'origine. Si la famille décide de mettre un terme à l'accueil du jeune, elle doit accepter de laisser 2 semaines au/à la RL pour trouver une nouvelle famille et procéder au remplacement.

Vous n'avez pas trouvé de réponses à des questions que vous vous posez?

N'hésitez pas à nous en faire part en nous envoyant un message à :

contact@speakandgo.fr